

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-038/PR/MEFI portant adoption du Budget Prévisionnelle de l'exercice 2019 du Fonds de garantie partielle des Crédits de Djibouti (FGPCD).

n° 2019-038/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
29 janvier 2019

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro
31 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnel n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la constitution du 19 avril 2010

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULa Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti

VULa Loi n°119/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 relative à la constitution et à la supervision des établissements de crédit et des auxiliaires financiers

VULa Loi n°160/AN/12/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie et de la Planification

VULa Loi n°134/AN/2012/6ème L du 01 août 2012 portant Code de Commerce

VULa Loi n°143/AN/16/7ème L en date du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des entreprises publiques

VULe Décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULe Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

VULe Décret n°2016-095/PR/MEFI portant organisation et Fonctionnement du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti

VULe Décret n°2016-278/PR/MEFI portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti

VULe Décret n°2018-184/PR/MEFI portant nomination du Directeur Général du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti

VULe Décret portant adoption des statuts du fonds des garanties partielles des crédits de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Janvier 2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2019 du FGPCD s'établit comme suit

-
- Recettes (subventions) : 60 000 000 FDJ – Charges d'exploitation et de fonctionnement : 60 000 000 FDJ
- Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH